

## Table des matières

Chronologie .....	8
Préface .....	10
Avant-propos .....	12
Introduction .....	14

### PREMIÈRE PARTIE

#### Le seul refuge : la Suisse

<b>Chapitre I : La situation des réfugiés en France</b> .....	17
L'arrivée des réfugiés .....	17
L'attitude de Vichy .....	18
Chapitre II : Les participants au sauvetage .....	21
La CIMADE .....	21
Action particulière de quelques protestants .....	23
Participation des catholiques .....	24
Engagement des victimes .....	26
Chapitre III : Aide-toi, le ciel t'aidera .....	31
Chapitre IV : L'acheminement .....	33
La préparation des convois .....	33
Les plaques-tournantes .....	35

### DEUXIÈME PARTIE

#### Le passage

Chapitre I : Haute-Savoie : zone frontalière .....	41
Surveillance dans ce département .....	41
Annecy : ultime étape .....	44
Chapitre II : Les points de passage .....	47
La montagne .....	48

## PASSER EN SUISSE

La plaine .....	48
L'Ain et le Jura .....	52
Le lac .....	53
Chapitre III: Participation au passage .....	55
Les frontaliers .....	55
Les prêtres .....	59
Le personnel de surveillance .....	60
Les passeurs rétribués .....	62
Chapitre IV: Obstacles à la frontière .....	65
Condamnations pour tentative de passage .....	65
Échecs et drames .....	66

## TROISIÈME PARTIE La Suisse et les clandestins

Chapitre I: L'accueil des réfugiés .....	71
Confrontation avec les autorités helvétiques .....	71
Les correspondants en Suisse des réseaux clandestins .....	75
Vie dans les camps .....	77
Chapitre II: Polémiques .....	79
Politique officielle à l'encontre des réfugiés .....	79
Protestations .....	81
Conclusion .....	85
Annexes .....	87
Sources et bibliographie .....	123
Index des noms .....	127
Index des lieux .....	130
Table des annexes .....	133

## Chapitre I

# La situation des réfugiés en France

### L'arrivée des réfugiés

L'avènement du national-socialisme en Allemagne à partir de l'année 1933, entraîne inquiétude et opposition, et provoque l'exode de nombreux individus. Mais c'est surtout à partir de 1938, lorsque Hitler part à la conquête de « l'espace vital » que les départs s'accroissent. Cette expansion progressive à travers différents territoires s'accompagne d'un durcissement à l'encontre des opposants au régime, et des hommes et des femmes considérés comme non aryens. Les premiers camps de concentration ouverts dès 1933 se multiplient. Les Juifs privés de leurs droits sont l'objet de persécutions de plus en plus violentes : ils prennent réellement conscience du danger, pour eux, à demeurer dans les pays occupés. Les autorités allemandes, désireuses de se débarrasser de cette population, la poussent à émigrer jusqu'à la première moitié de l'année 1941. Bien que le droit à l'émigration se monnaie fort cher et que les nations occidentales ne soient guère accueillantes, 100 000 Juifs réussissent à partir entre 1938 et 1940<sup>1</sup>. Parmi ces réfugiés, beaucoup se dirigent vers la France soit dans un but définitif, soit comme une étape dans leur exil. Mais l'entrée en guerre de la France en septembre 1939, les contraint à rester sur place. Bientôt, ils sont rejoints par des Juifs hollandais et belges qui fuient après l'invasion de leur pays, et par ceux du pays de Bade et du Palatinat, expulsés de leur région.

Face à cet afflux de réfugiés, et de par sa position de pays belligérant, la France dès le 13 mai 1940 fait savoir par voie d'affiche et de presse que les ressortissants étrangers doivent être internés. Les camps d'internement français du Sud-Ouest destinés depuis 1939 aux réfugiés espagnols et aux miliciens des Brigades internationales d'Espagne, reçoivent ces fugitifs. Mais l'armistice de juin 1940, en partageant la France en deux zones, provoque à nouveau un déplacement des réfugiés qui cherchent asile dans la partie non occupée, pensant ainsi échapper aux persécutions. Hélas, le régime de Vichy ne va pas se montrer clément vis-à-vis des étrangers.

---

1. Voir François Delpéch, « La persécution nazie et l'attitude de Vichy », in *Historiens et Géographes*, mai-juin 1979.

## L'attitude de Vichy

Les autorités françaises de la zone non occupée ne voient pas d'un très bon œil ces arrivées massives. « Vichy install(e) un antisémitisme concurrent ou rival plutôt qu'il ne se met à la remorque de l'antisémitisme allemand<sup>2</sup>. » Le statut des Juifs du 3 octobre 1940, renforcé par celui du 2 juin 1941, impose à toute une catégorie d'individus, un rang inférieur. Une révision sévère des naturalisations a lieu. Bon nombre d'hommes et de femmes, devenus ainsi apatrides, prennent le chemin des camps de concentration français, point de départ de convois pour Drancy. Car dès le 4 juillet 1942, les autorités de Vichy donnent leur accord à la déportation des Juifs étrangers des deux zones. Les structures administratives constituées par le Commissariat aux questions juives, l'Union générale des Israélites de France facilitent le contrôle de cette population « non aryenne ». Les antinazis non plus ne sont pas épargnés. L'administration française facilite la visite des camps à la commission Kundt, chargée, d'après une clause de l'armistice, de récupérer les Allemands internés pour les livrer aux autorités du Troisième Reich si celles-ci les réclament.

Dans un tel climat, comme ces mots de Heinz Pol sonnent juste :

« La souffrance que nous avons eue à subir, nous qui étions détenus dans les camps de concentration français, ne venait pas tant de privations personnelles que d'une amère désillusion. La France, pour laquelle la plupart d'entre nous avaient conçu un attachement profond ; la France qui nous avait offert son hospitalité avec tant de largeur d'esprit ; la France dont les idéaux les plus élevés semblaient être la Liberté et la Justice, cette France tout à coup nous révélait un visage totalement différent, une grimace qui nous inspirait de l'horreur, car nous l'avions vue une fois déjà auparavant lorsque nous avions fui devant Hitler<sup>3</sup>. »

Alors que faire quand l'abri se fait de plus en plus précaire ?

Au sein de cette Europe en guerre, soumise à la domination allemande et imprégnée de l'idéologie nazie, un seul pays se singularise par sa tranquillité : la Suisse. La Suisse apparaît effectivement comme un îlot de paix au milieu de nations belligérantes. Berceau de la Croix-Rouge, la Suisse symbolise pour beaucoup, l'accueil. De plus, sa neutralité semble donner plus de poids au terme d'asile. C'est vers elle que se tourne l'espoir de plusieurs milliers d'individus qui cherchent désespérément à échapper au filet de l'ennemi. Parmi les réfugiés menacés, ceux internés ou assignés à résidence dans le sud-ouest de la France, se trouvent par là même à proximité de la frontière espagnole. Pourtant, c'est vers la Confédération helvétique qu'ils se dirigent. L'Espagne naissante de Franco demeure en dehors du conflit mondial et

---

2. Marrus et Paxton, *Vichy et les Juifs*, p.25.

3. H. Pol, *Suicide of a democracy*, p.232-233, cité par Marrus et Paxton, *op.cit.*, p.72.

pourrait constituer un refuge. Mais ce pays a la réputation d'être moins hospitalier. Certains ont entendu dire que les arrivants étaient emprisonnés. Pour d'autres, Franco est l'ami de Hitler: c'est suffisant pour les détourner de ce pays. De plus, un obstacle inévitable demeure pour atteindre le territoire espagnol: la montagne. Le franchissement des Pyrénées nécessite une certaine résistance physique et souvent d'importantes sommes d'argent car, en haute montagne, les services d'un guide sont indispensables. Plusieurs réussiront tout de même à franchir cette barrière géographique<sup>4</sup>. Mais toutes ces considérations n'incitent pas à tenter le passage vers l'Espagne. Sentant leur vie en France menacée, ils décident de s'acheminer vers la Suisse.

C'est ainsi que peu à peu à travers toute la France, des réseaux et filières de sauvetage à destination de la frontière helvétique se mettent en place.

---

4. Sur les passages clandestins en Espagne pendant la Seconde Guerre mondiale voir le livre d'Émilienne Eychenne, *Montagnes de la peur et de l'espérance*, Privat, 1980.